

## **Contrat Local de Sécurité - Réalisation d'une enquête et d'une exposition sur le Contrat Local de Sécurité - Demande de subventions**

**M. LE MAIRE**, Rapporteur : Dans le cadre des actions à mener pour la mise en oeuvre du Contrat Local de Sécurité, l'Etat et la Ville ont décidé de la réalisation d'un sondage sur le sentiment d'insécurité et d'une exposition sur le Contrat Local de Sécurité.

### ***Sondage sur le sentiment d'insécurité***

Un questionnaire établi par les services de la Préfecture et de la Ville a été adressé à 4 750 Bisontins sur la base d'un échantillonnage de 4 000 personnes désignées aléatoirement sur les listes électorales et des 750 membres des Conseils de Quartier.

Ce sondage est réalisé au titre de l'Observatoire de la Sécurité après ouverture, par la Ville, d'une boîte postale afin de collecter les réponses.

L'exploitation des données se fera grâce au concours de la Compagnie des Transports de Besançon, structure bénéficiant d'une bonne compétence dans le domaine des enquêtes de satisfaction.

Le coût prévisionnel de cette action est établi à hauteur de 50 000 F sur un financement conjoint de l'Etat et la Ville à parité, la part Ville correspondant à des valorisations. Ce coût inclut le recours par la Ville à un professionnel du sondage pour l'interprétation des données afin de produire les éléments d'analyse nécessaires à l'évaluation du sentiment d'insécurité dans notre Ville. A ce titre, un agent non titulaire à temps complet sera recruté du 1<sup>er</sup> au 30 avril 1999 inclus et percevra la rémunération (à savoir le traitement indiciaire et le cas échéant le supplément familial de traitement) afférente au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle indiciaire du grade d'attaché, soit l'indice brut 379.

Le Conseil Municipal est invité à :

- décider de confier à un agent non titulaire cette mission d'analyse dans les conditions précisées ci-dessus, sachant que la rémunération sera imputée sur les crédits du Service de la Politique de la Ville,

- affecter en recettes au chapitre 92.522.74718.47040 et en dépenses au chapitre 92.522.6042.47040, la somme de 25 000 F en provenance de l'Etat pour la réalisation du sondage sur le sentiment d'insécurité

- autoriser M. le Maire à signer le contrat à intervenir.

### ***Exposition sur le Contrat Local de Sécurité***

C'est une opération significative à destination du grand public qui prendra la forme d'une exposition présentée à l'Hôtel de Ville à partir du 18 mai, puis dans les quartiers dans un bus articulé de la CTB.

Elle s'accompagnera également de la diffusion d'une brochure intitulée «Bisontins, ce que vous devez savoir pour votre sécurité».

La mise en oeuvre de ces actions traitant d'un sujet particulièrement sensible et délicat à traduire en termes de communication nécessite le recours à un cabinet spécialisé.

Pour ce faire, il a été envisagé de faire appel au cabinet bisontin «Marc Monnier Communication» qui dispose de sérieuses références.

Les missions dévolues à ce cabinet seront les suivantes :

- réalisation technique de l'exposition, y compris l'acquisition des matériels nécessaires à sa présentation,
- mise en forme graphique et photographique des documents conçus par la Ville de Besançon,
- mise en page et édition de la brochure.

Pour sa part, la Ville s'engagera à :

- concevoir le rédactionnel de l'exposition et de la brochure,
- mettre en place l'exposition dans le hall de l'Hôtel de Ville et dans le bus itinérant,
- assurer l'animation de l'exposition par des fonctionnaires municipaux et d'autres institutions partenaires,
- prendre en charge la relation avec la CTB pour la partie itinérante de l'exposition.

Le coût de l'opération dans sa globalité est évalué à 250 KF pour lesquels l'Etat accorde, dans le cadre du Contrat de Ville, 175 KF, la Ville prenant en charge les 75 KF restants.

Le Conseil Municipal est donc invité pour la mise en oeuvre de l'exposition sur le Contrat Local de Sécurité à :

- décider de confier à Marc Monnier Communication une mission d'assistance technique pour la réalisation de l'exposition et de la brochure pour une rémunération totale évaluée à 200 000 F et à autoriser M. le Maire à signer le contrat à intervenir avec «Marc Monnier Communication»,

- affecter en recettes au chapitre 92.522.74718.47040 et en dépenses au chapitre 92.522.6042.47040 la somme de 150 000 F en provenance de l'Etat,

- autoriser le transfert de 50 000 F de l'imputation budgétaire 92.023.6042.00300 sur l'imputation 92.522.6042.47040.

**«M. THIRIET** : Deux mots simplement pour, non pas justifier mais expliquer davantage cette démarche. Lorsque, Monsieur le Maire, vous avez signé le Contrat Local de Sécurité, il y était effectivement prévu que la communication serait assurée par M. le Préfet, M. le Procureur et par vous-même. L'Observatoire de Sécurité avec les services d'Etat a préparé un questionnaire qui a été envoyé à 4 750 habitants. Nous avons reçu à l'heure actuelle à peu près 1 800 réponses et ceci est effectivement destiné à permettre non seulement d'aborder les problèmes de l'insécurité mais aussi le sentiment d'insécurité dont nous avons déjà parlé ici.

Par ailleurs, je voudrais rappeler que dans le Contrat Local de Sécurité était prévue la création d'une maison des services publics, que nous avons en tant que Municipalité soutenue cette démarche autant par l'idée du point public qu'indirectement par l'installation d'une antenne de la Mission Locale et nous ne nous réjouissons pas de l'échec de cette démarche.

**M. JUSSIAUX** : Monsieur le Maire, chers collègues, une petite remarque d'abord de pure forme. J'ai bien compris que ça touche aux questions de sécurité, je ne pense pas que ce soit une raison suffisante pour que l'agent titulaire embauché pour le mois d'avril soit affecté de l'indice «brute». Moi à sa place je n'apprécierais que moyennement (rires).

Sur le fond et pour être plus sérieux, je trouverais intéressant que les membres de cette assemblée puissent être destinataires d'un document qui présenterait en même temps le diagramme d'évolution sur 10 ans des effectifs de Police Nationale à Besançon, des effectifs de Police Municipale et du niveau de délinquance tel qu'il est mesuré par l'observatoire adéquat parce qu'il me semble que ça pourrait nous apporter peut-être un éclairage.

**M. THIRIET** : Il est bien évident qu'on peut connaître les chiffres de l'évolution des effectifs par rapport à la délinquance étant donné l'outil que nous nous sommes donné, qui est maintenant beaucoup plus fin, beaucoup plus précis. Nous connaissons mieux maintenant qu'il n'y a ne serait-ce que 3 ans les actes de délinquance et surtout les actes d'incivilité qui n'étaient pas répertoriés et que l'Observatoire de Sécurité et surtout le groupe mensuel de correspondants de sécurité analyse. Donc je crois qu'effectivement on peut faire la recherche sur un des aspects de la question. Sur l'autre nous commencerons avec les outils que nous nous sommes donnés. Nous avons, je tiens à le souligner, un baromètre d'une grande fiabilité reconnu comme tel par le Préfet et le Procureur de la République.

**M. LE MAIRE** : Je crois que ce que souhaitait Gérard JUSSIAUX, c'est de mettre en relation l'évolution de la délinquance et l'évolution des effectifs de la Police Nationale et de la Police Municipale.

**M. THIRIET** : Cela peut se faire.

**M. LE MAIRE** : Vous le ferez donc et vous lui enverrez ainsi qu'à tous les Conseillers».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Politique de la Ville, le Conseil Municipal adopte ce rapport à l'unanimité, deux Conseillers s'abstenant.

*Récépissé préfectoral du 5 mai 1999.*